

RAPPORT N° 00/1-09
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DE LA MONTAGNE
APPROBATION DE LA MODIFICATION DE PAZ

Par Délibération du 15 octobre 1999, vous avez donné votre accord pour lancer la modification du PAZ de la ZAC de La Montagne, motivée par le souci d'intégrer à la fois les résultats de l'étude PPR sur les risques et les recommandations de l'étude urbaine de la ZAC confiée en 1998 au Cabinet d'Urbanistes DAUBER-DUTHEIL.

Les nouvelles orientations adoptées pour l'évolution future de la ZAC ont porté sur la volonté de préserver la qualité paysagère du bourg et le souhait de limiter les volumétries trop importantes des bâtiments par rapport à l'habitat existant.

Une enquête publique de mise à la modification du PAZ a été lancée du 15 novembre au 17 décembre 1999.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 2 février 2000 en donnant un avis favorable à cette modification.

Toutefois, sur proposition du Commissaire Enquêteur, certaines corrections seront apportées au dossier initial mis à l'enquête suite à l'avis favorable de la Commission Aménagement du 8 février 2000.

Elles concernent :

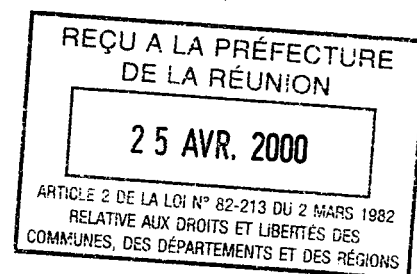
- le classement des parcelles BZ 274 (partie), BZ 276, BZ 488, DT 20 (partie) en zone Zaa,
- le classement de la parcelle DT 1 en ZN,
- l'adoption d'une hauteur à l'égoût en zone ZE fixée à 8 m,
- la conformité des dispositions relatives aux règles de calcul des hauteurs des égoûts et des faîtages à celles définies dans le POS,
- le conditionnement de la délivrance des autorisations de permis de construire sur tous les secteurs ZA à la réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome en cas d'absence de réseau collectif à proximité.

RAPPORT N° 00/1-09

Je vous demande, par conséquent, d'approuver le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de La Montagne qui a été mis à l'enquête du 15 novembre au 17 décembre 1999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/1-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 mars 2000

OBJET

ZAC DE LA MONTAGNE
APPROBATION DE LA MODIFICATION DE PAZ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/1-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

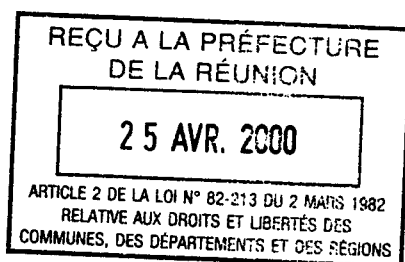
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

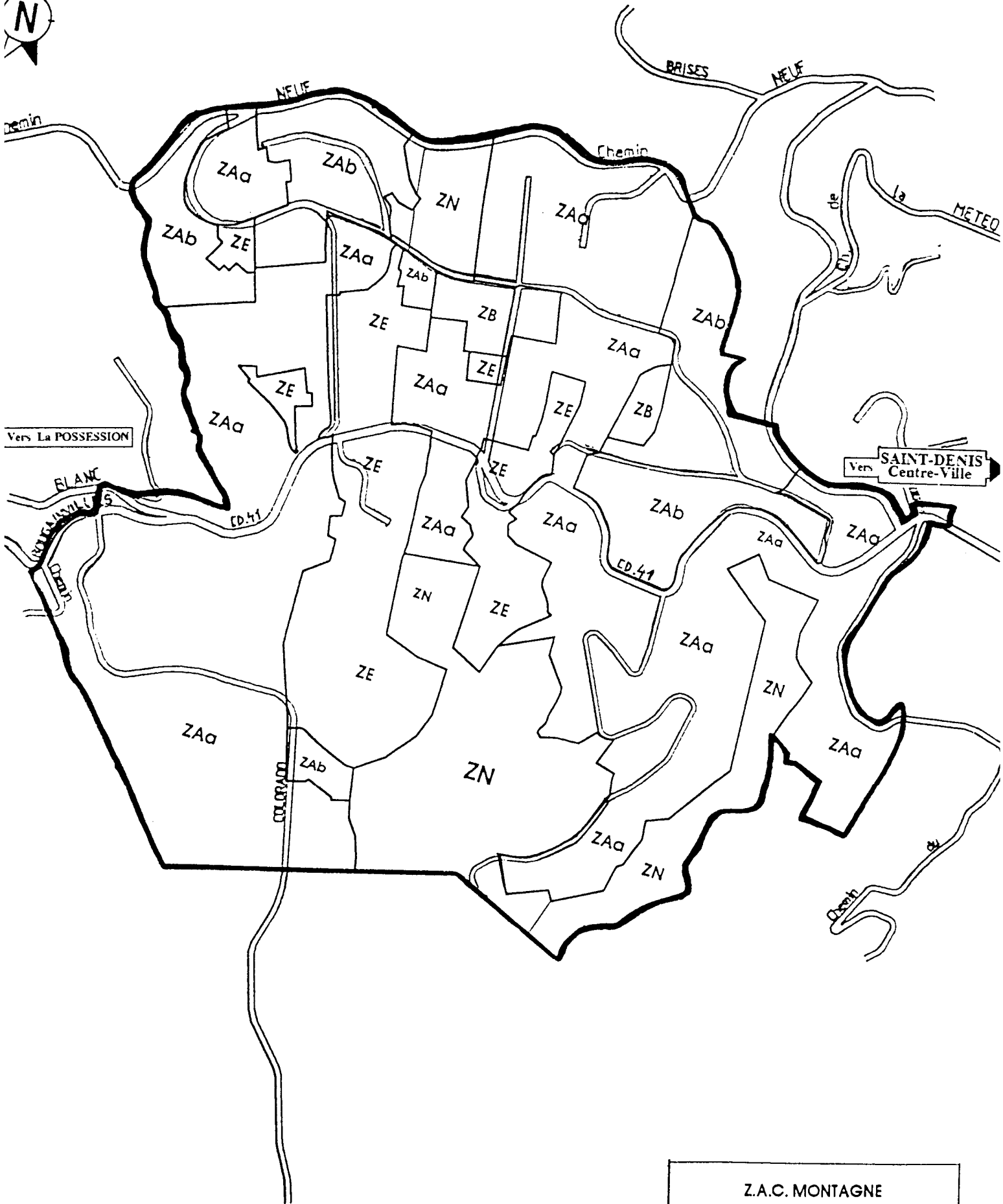
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(7 oppositions, dont 3 votes par procuration)**

Approuve le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC de La Montagne qui a été mis à l'enquête du 15 novembre au 17 décembre 1999.

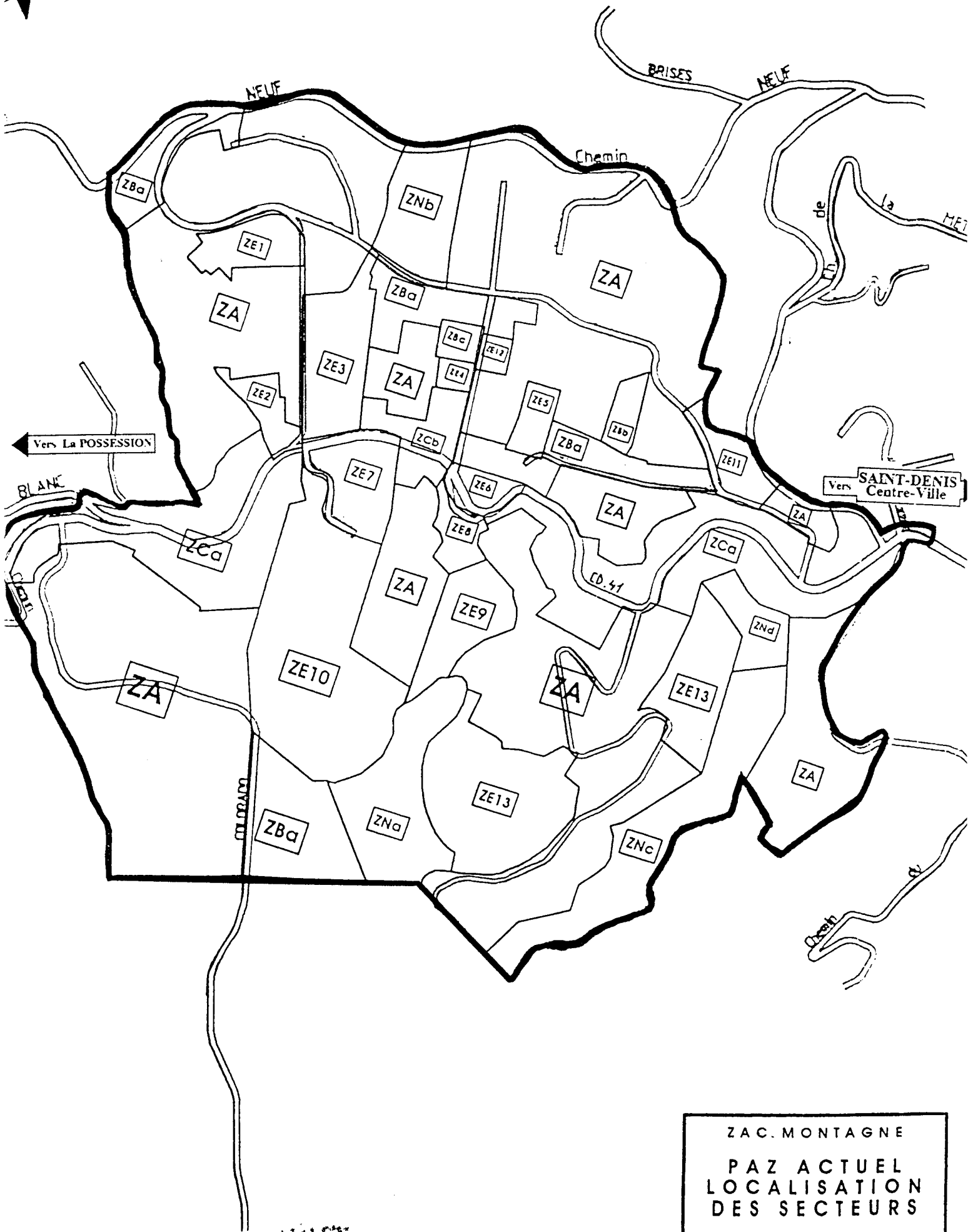
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA





Z.A.C. MONTAGNE
P.A.Z. modifié
Localisation des secteurs



ZAC. MONTAGNE
PAZ ACTUEL
LOCALISATION
DES SECTEURS